

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024 07

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 14 mars 2024

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BALANSA Jean Louis, BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm.

Etait excusé :

Etait absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : SOUBIES Sébastien.

Date de convocation :

8 Mars 2024

Date d'affichage :

8 Mars 2024

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales pour l'année 2024 afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION :
-----------	------------	----------------	---------------

- Les taux applicables en 2024 seront donc

- Taxe Foncière (bâti) :	25.79 %
- Taxe Foncière (non bâti) :	43.04 %
- Taxe d'Habitation RS	9.05 %

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

SOUBIES Sébastien
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 14 mars 2024 et publiée le 14 mars 2024